



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/INS/14/4

Section institutionnelle

INS

Date: 12 novembre 2012

Original: anglais

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Quatrième rapport supplémentaire: Dispositions financières pour la Réunion d'experts sur le travail forcé et la traite aux fins d'exploitation par le travail (Genève, 11-15 février 2013)

1. Comme indiqué dans un rapport séparé du bureau du Conseil d'administration¹, il est proposé qu'une réunion d'experts se tienne en février 2013, l'objectif étant de soumettre au Conseil d'administration, à sa 317^e session (mars 2013), des recommandations sur une éventuelle action normative en juin 2014, lors de la 103^e session de la Conférence.
2. Comme énoncé dans ledit rapport, il est proposé que cette réunion rassemble huit experts désignés après consultation des gouvernements, huit experts désignés après consultation du groupe des employeurs et huit experts désignés après consultation du groupe des travailleurs.
3. Si le Conseil d'administration approuve, suite à la recommandation de son bureau, la tenue de la réunion d'experts proposée, ainsi que sa composition et son ordre du jour, il doit également en examiner les incidences financières et prendre une décision en conséquence.

Dispositions financières

4. Les coûts estimatifs de la réunion proposée sont les suivants:

	Dollars E.-U.
Frais de voyage et indemnités journalières	242 000
Interprétation	60 000
Total	302 000

¹ Document GB.316/INS/15/4.

5. Le programme et budget pour 2012-13 ne prévoyant pas de crédit pour cette réunion, il est proposé que ces dépenses soient financées, en premier lieu, par des économies qui pourraient être réalisées dans la partie I du budget 2012-13 ou, à défaut, par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues (partie II). Si cela s'avérait impossible, le Directeur général suggérerait d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale.

Projet de décision

6. *Le Conseil d'administration a décidé que le coût de la Réunion d'experts sur le travail forcé et la traite aux fins d'exploitation par le travail, estimé à 302 000 dollars E.-U., sera financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget ou, à défaut, dans la partie II, étant entendu que, si par la suite cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement ultérieurement au cours de la période biennale.*